

Publié le 28 mai 2020

Programme OMBREE : un appel à projets pour l'économie d'énergies des bâtiments en Outre-mer

Le programme Outre-Mer pour les Bâtiments Résilients et Economes en Energie (OMBREE) a pour objectif d'accompagner et soutenir les dynamiques en Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique et Mayotte. Ce programme est financé dans le cadre des CEE (Certificat d'économie d'énergie) et piloté par l'Agence Qualité Construction (AQC). Les Epl de ces territoires y sont éligibles !



L'accompagnement de l'incubateur OMBREE

Les projets retenus seront accompagnés au sein de cet incubateur OMBREE, pour une durée de 3 à 6 mois. À la fin de cette période, une nouvelle sélection permettra aux lauréats de bénéficier d'un soutien financier et d'un suivi pour une durée allant jusqu'à 24 mois.

Ces projets bénéficieront :

- d'un accompagnement sur des aspects techniques (viabilité du projet à plus ou moins long terme, impact...) ;
- d'un accompagnement sur des aspects administratifs et stratégiques (recherche de financement, organisation du reporting financier, valorisation, recrutement...) ;
- de moments d'échanges privilégiés entre porteurs de projets et a fortiori entre les différents territoires concernés : une belle opportunité de rapprochements entre projets pour mutualiser les moyens potentiels.

Conditions d'éligibilité

- Répondre seul ou en groupement de structures de droit privé ou public (entreprise, Epl, bureau d'études, centre scientifique ou technique, collectivité territoriale, association, bailleur social, établissement public, laboratoires, universités, etc.).

- Être localisé dans les départements suivants : Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique ou Mayotte.
- Soumettre un projet en cohérence avec les autres actions déjà menées dans les territoires cités dans l'AAP.

Les Epl ultramarines intéressées ont jusqu'au 31 août 2020 pour présenter leur projet. Les dossiers doivent être déposés directement sur ce formulaire en ligne.

<https://form.jotform.com/200302419550341>

Le dossier de candidature et l'annexe financière sont joints à cet article.

À télécharger